Centre national de la fonction publique territoriale

AGENCE TERRITORIALE POUR LA FORMATION DU PERSONNEL ET LA PROMOTION DES COLLECTIVITES DE SAINT PIERRE ET MIQUELON

CNFPT
Publié au Recueil des actes administratifs
le 20 JUIN 2018

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS
27 AVR. 2018
Service des collectivités locales et du contentieux

ANNEXE TECHNIQUE 2018 n°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

Entre,

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), représenté par son Président, Monsieur François DELUGA

et

L'Agence territoriale pour la formation du personnel et la promotion des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon (ATFPC-SPM), représentée par sa Présidente Madame Karine CLAIREAUX,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente annexe technique est celle prévue à l'article 3 de la convention de partenariat entre le CNFPT et l'ATFPC-SPM pour la période 2018-2020. Il s'agit de l'annexe technique qui correspond au dispositif chiffré de la première année de la convention, soit l'année 2018.

Article 2 – Descriptif du programme prévisionnel

Le programme prévisionnel pour l'année 2018 est établi par chantiers, par projets et par thèmes avec les prévisions suivantes :

Deux types de projets seront mis en œuvre en 2018 :
- ✓ projets transversaux aux trois collectivités
- ✓ projets spécifiques à chaque collectivité

1) Projets transversaux

1.1 Chantier accompagnement à la mise en place du Centre de Gestion et de Formation :

Cette mission est destinée à aider les décideurs à préciser le projet et anticiper sa mise en œuvre. Le volet gestion des carrières est prioritaire

1 mission de 5 à 10 jours de catégorie 1, au premier semestre 2018

1.2 Formations inter-collectivités :

Les formations inter-collectivités contribuent aux échanges de pratiques entre les cadres et agents des trois collectivités de l'archipel et au développement d'une culture partagée de formation, de gestion des ressources humaines et de management, d'où leur caractère de projet transversal.

1.2.1 Formation à la culture administrative et institutionnelle

Ce dispositif a commencé en 2009. En 2018, une session est prévue à l'attention des agents nouvellement recrutés de la Collectivité territoriale, de Saint-Pierre, et de Miquelon.
Cette formation est couplée avec une autre mission (2.3.1), d'une durée de 2 jours ou 2,5 jours réalisée à Miquelon.

1 mission de 2,5 jours de catégorie 2

1.2.2 Formation à la gestion des conflits interpersonnels et de l'agressivité en situation d'accueil

Cette action, destinée d'une part aux agents en situation d'accueil du public, d'autre part à des agents de services supports ou fonctionnels, comme la DRH, amenés à accueillir des collègues, permettra de définir les notions de conflit et d'agressivité, comprendre les facteurs générateurs de conflits, développer les attitudes en vue d'éviter ou atténuer les conflits inter-personnels, et adopter les comportements adaptés aux manifestations d'agressivité.

1 mission de 5 jours de catégorie 2, au premier semestre 2018

1.2.3 Préparation aux concours d'attaché territorial

Le dispositif, destiné à des agents qui se préparent aux concours d'attaché territorial, comporte trois missions successives :

1.2.3.1 Formation de préparation aux épreuves écrites des concours

La formation permettra d'aborder la méthodologie des épreuves, conseiller sur les lectures professionnelles, s'entraîner aux épreuves écrites.

1 mission de 5 jours de catégorie 2

1.2.3.2 Préparation des épreuves écrites des concours blancs

Ce travail s'effectuera e métropole. Les sujets seront envoyés aux organisateurs des concours blancs selon une procédure convenue entre le CNFPT et l'ATFPC pour garantir la confidentialité.

1 mission de 1 ou 2 jour(s) de catégorie 2

1.2.3.3 Correction des épreuves écrites des concours blancs

Ce travail sera réalisé en métropole, avec double correction des copies. Les notes seront envoyées aux organisateurs des concours blancs, les copies comportant des indications de nature pédagogique seront adressées à chacun des préparationnaires, selon une procédure convenue entre le CNFPT et l'ATFPC pour en garantir la confidentialité.

1 mission de 1 ou 2 jour(s) de catégorie 2

Sous-total projets transversaux : *(le nombre de jours maximum est retenu ci-dessous)*

Mission de catégorie 1 : 10 jours

Missions de catégorie 2 : 16,5 jours

Réserve de mission de catégorie 2 : 5 jours

2) Projets spécifiques à chacune des collectivités

2.1 Projets de la commune de Saint-Pierre :

2.1.1 Formation des nouveaux membres du CT/CHSCT

Les instances paritaires seront renouvelées après les élections de décembre 2018. 2 sessions sont prévues, l'une pour le personnel administratif qui sera en appui de ces instances, l'autre pour les nouveaux membres élus. Les missions et compétences, la préparation, l'organisation et le suivi administratif des réunions de ces instances, les rôles attendus de ses membres seront traités à l'occasion de ces sessions.

1 mission de 5 jours (2 x 2,5 jours) de catégorie 2, en décembre, après les élections des instances

2.1.2 Mission d'expertise sur la dématérialisation et l'archivage électronique des documents administratifs

Cette mission fait suite à la formation « dématérialisation des archives » de 2016. La mairie souhaite un état des lieux et des préconisations en vue de mettre en œuvre la dématérialisation de ses archives.

1 mission de 5 à 10 jours de catégorie 1, au premier semestre 2018

2.1.3 Stage pratique d'immersion d'un agent sauveteur secouriste du travail

Ce stage pratique est à réaliser à l'occasion de la venue en métropole de l'agent pour une formation de formateur secouriste du travail et une formation de formateur au maniement des extincteurs.

1 mission de 2 à 5 jours de catégorie 3

2.1.4 Stage pratique en bibliothèque

Il concerne l'agente de la bibliothèque en charge de l'animation, dans une bibliothèque de métropole, et est destiné d'une part à favoriser son adaptation à l'évolution du numérique (prêt numérique) et d'autre part à développer ses compétences d'animation et de valorisation des activités proposées aux différents publics.

1 mission de 5 jours de catégorie 3

Sous-total projets Saint-Pierre : *(le nombre de jours maximum est retenu ci-dessous)*

Missions de catégorie 1 : 10 jours

Missions de catégorie 2 : 5 jours

Missions de catégorie 3 : 10 jours

Réserve de mission de catégorie 1 : 10 jours

2.2 Projets de la Collectivité territoriale :

2.2.2 Stage pratique en école de musique

Ce stage pratique d'immersion au sein d'une école de musique en métropole est destiné à former un agent aux pratiques et enseignements liés au solfège et à l'éveil musical.

1 mission de 5 jours de catégorie 3

Sous-total projets Collectivité territoriale :

Mission de catégorie 3 : 5 jours

Réserve missions de catégorie 1 : 15 jours

Réserve missions de catégorie 3 : 30 jours

2.3 Projets de la commune de Miquelon :

2.3.1 Formation des agents des services administratifs de Miquelon

Cette formation destinée aux agents du secrétariat général et des services administratifs leur permettra de faire le point sur les évolutions réglementaires dans les différents dossiers qu'ils ont à gérer ou suivre, et de bénéficier de conseils pratiques dans leur organisation de travail. Cette mission, qui se déroulera à Miquelon, sera à coupler avec la mission de formation culture administrative et institutionnelle (1.2.1) prévue à Saint-Pierre en inter-collectivités.

1 mission de 2 à 2,5 jours de catégorie 2 au premier semestre 2018

Sous-total projets Miquelon : (le nombre de jours maximum est retenu ci-dessous)

Mission de catégorie 2 : 2,5 jours

Réserve missions de catégorie 2 : 3 jours

Conformément à l'article 4 de la convention qui prévoit une modulation du coût des prestations en fonction du type d'actions à réaliser, les actions sont classées en trois catégories :

- Catégorie 1 : Actions de conseil et d'expertise ;
- Catégorie 2 : Conception et animation de séminaires ou de formation ;
- Catégorie 3 : Stage pratique d'immersion au CNFPT, dans une collectivité ou établissement public territorial de métropole.

Chaque mission, suivant son classement dans une catégorie, sera rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention ou de la journée formation. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- Catégorie 1 : 400 €
- Catégorie 2 : 300 €
- Catégorie 3 : 150 € par jour et par stagiaire. Il est à noter que si deux stagiaires sont envoyés aux mêmes dates auprès du même tuteur, le coût restera de 150 € par jour. Le forfait est de 750 €, pour un stage pratique de plus de 5 jours et jusqu'à 20 jours, effectué auprès d'un même tuteur.

Les frais de pilotage du programme s'élèvent à 25 % du coût des prestations.

Les frais de structure et de gestion s'élèvent à 10 % du coût du programme (prestations + frais de pilotage).

L'indemnité de repas prévue à l'article 4 de la convention s'élève à **23,50 €** par repas.

Article 3 – Estimation du programme prévisionnel :

Lorsqu'une fourchette de jours a été envisagée, c'est le maximum qui est comptabilisé dans le tableau ci-dessous.

Les actions en réserve pourront selon le cas être utilisées totalement, partiellement ou pas du tout en fonction des besoins qui se feraient jour au cours de l'année 2018.

Désignation	Unité	Valeur	Nb	TOTAL
Catégorie 1	Jour	400 €	20	8000 €
Catégorie 2	Jour	300 €	24	7200 €
Catégorie 3	Jour	150 €	15	2250 €
Actions en réserve catégorie 1	Jour	400 €	25	10000 €
Actions en réserve catégorie 2	Jour	300 €	8	2400 €
Actions en réserve catégorie 3	Jour	150 €	30	4500 €
Sous-total				34350 €
Pilotage du projet (25%)				8587,50 €
Total du projet				42937,50 €
Frais de structure et gestion (10%)				4293,75 €
TOTAL GENERAL ANNEE 2018				47231,25 €

Fait à PARIS en 6 exemplaires, le

Pour le CNFPT, par délégation
Le Directeur Général

Vincent POTIER

Pour l'ATFPC-SPM
La Présidente

Karine CLAIREAUX